

/ Permanences sociales

CIDFF, Protection maternelle infantile (PMI), Assistantes sociales, etc. retrouvez les permanences sociales proposées au CCAS.

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) +

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le CIDFF vous propose des entretiens individuels et gratuits d'information et d'orientation dans les domaines suivants : droits de la famille (divorce, séparation, mariage, garde des enfants, etc.), droit du travail, législation sociale, aide aux femmes victimes de violences.

Les permanences ont lieu le **deuxième mardi du mois**, de **14h à 17h**, à la Maison des solidarités.



Prise de rendez-vous et renseignements auprès du CIDFF au 02.98.44.97.47

Protection maternelle infantile (PMI) +

Protection maternelle infantile (PMI)

La puéricultrice reçoit sur rendez-vous à la Maison des solidarités.

Le médecin PMI tient une consultation le **1^{er} mardi du mois, sur rendez-vous**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99 ou au 02.29.61.29.29

Assistantes sociales +

Assistantes sociales

Les assistantes sociales du centre départemental d'action sociale (CDAS) et la conseillère d'accès aux droits interviennent à Guipavas sur rendez-vous du **lundi au vendredi**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99

Finances publiques - impôts +

Finances publiques

Les services des finances publiques du Finistère proposent des accueils sur rendez-vous à la Maison des solidarités de Guipavas, 11 rue amiral-Troude, de 14h à 17h, **uniquement sur rendez-vous**, le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (impôts des particuliers et des professionnels, secteur public local, enregistrement et publicité foncière, cadastre, amendes, etc.) en étant reçus par des agents des finances publiques.



Les rendez-vous peuvent être pris :
par internet sur le [site **impots.gouv.fr**](https://www.impots.gouv.fr) ➔ rubrique "contact"